

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2021-24

**OBJET : Signature convention de stage 2022**

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 6  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : **07/12/2021**  
Date d'affichage : **07/12/2021**  
Votes contre : 0  
Votes pour : 6  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un, le seize Décembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

Secrétaire de séance : Guy CASTERA

Membres présents ou représentés : Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Joël LABURTHER, Laurent Préneron, Marie-Claude MAURAS, Guy CASTERA

Membres excusés : Patricia FEUILLET-GALABERT, Patrick NALIS.

Mlle Fazdat Dhouriat CHEIKH AHMED, technicienne en traitement des eaux à l'Université d'Aix Marseille, étudiante en Master 2 gestion de l'Environnement parcours Sciences de l'Eau, viendrait faire son stage de janvier à juin 2022 au SETA à Estang.

Comme le prévoit la loi, une gratification de 3,90 € est due par heure travaillée, les tickets restaurants doivent lui être proposés pour les 5 mois, un bureau avec téléphone et ordinateur, ainsi que la voiture de service seraient mis à sa disposition.

Une convention de stage avec son établissement d'enseignement préciserait ces conditions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise et donne pouvoir au Président de signer cette convention de stage avec l'Université d'Aix Marseille, pour le stage de Fazdat CHEIKH

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit

Le Président,  
Philippe SAUQUES

